

# COMITÉS SPORTIFS DÉPARTEMENTAUX DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE 2021



**Dossier à retourner au Département du Gers avant le 28 février 2021**

## IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Association loi 1901                       autre (à préciser) : .....

Dénomination exacte (statuts) : .....

Numéro SIREN ou SIRET : .....

Adresse du siège social : .....

.....

Téléphone : .....Mail : .....

Adresse de correspondance (si différente de celle du siège social) : .....

.....

.....

## PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER

Nom / Prénom : .....Fonction : .....

Mail : .....Portable : .....

## EFFECTIFS

Nombre de clubs : ..... Nombre d'écoles de sport labellisées : .....

Nombre de licenciés :

Saisons	Masculins	Féminines	Jeunes (-de 18 ans)	TOTAL
2019/2020				
2020/2021 (au 1 <sup>er</sup> février 2021)				

Dans le décompte de vos licences, intégrez-vous des licences dites « évènementielles » (à la journée, ponctuelles ...)?  Oui  Non                      Nombre : .....

## RESSOURCES HUMAINES

Employez-vous un ou plusieurs salariés ?  Oui  non

Indiquez le nombre : .....soit .....équivalent(s) temps plein, dont : .....emplois aidés sur fonds publics

Indiquez les fonctions : .....

Indiquez les diplômes : .....

## ACTIVITES DU COMITE

Décrivez l'activité habituelle du comité : .....

.....

.....

.....

### 1/ Stages perfectionnement athlètes :

Nombre de jeunes participants 2020 : .....

Nombre de jours organisés en 2020 : .....

### 2/ Stages de formation des cadres techniques :

Nombre de participants 2020 : .....

Nombre de jours organisés en 2020 : .....

Recensement : merci d'indiquer le nombre de diplômés de votre discipline : .....

BE 2 ou DESJEPS	BE1 ou BPJEPS ou DEJEPS	3 <sup>ème</sup> niveau	2 <sup>ème</sup> niveau	1 <sup>er</sup> niveau

### 3/ Stages de formation des arbitres :

Nombre de participants 2020 : .....

Nombre de jours 2020 : .....

Recensement des arbitres jeunes : .....

Départementaux	Régionaux	Nationaux

### 4/ Manifestations diverses :

.....

.....

.....

### 5/ Actions prioritaires visant au développement de la discipline :

.....

.....

.....

# BUDGETS

Dépenses réalisées 2020		Recettes réalisées 2020		Dépenses prévisionnelles 2021		Recettes prévisionnelles 2021	
<p><b>60 – Achats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes, prestations</li> <li>- Fournitures administratives</li> <li>- Eau, gaz, électricité,</li> <li>- Entretien, petit équipement</li> </ul> <p><b>61 – Services extérieurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Location mobilière et immobilière</li> <li>- Entretien et réparations</li> <li>- Assurances</li> <li>- Documentation, divers</li> </ul> <p><b>62 – Autres services extérieurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunération intermédiaires, honoraires</li> <li>- Déplacements, missions, réceptions</li> <li>- Frais postaux, téléphones</li> </ul> <p><b>63 – Impôts et taxes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taxes sur les salaires</li> <li>- Autres impôts et taxes</li> </ul> <p><b>64 – Frais de personnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunérations</li> <li>- Charges sociales</li> <li>- Autres charges</li> </ul> <p><b>65 – Autres charges de gestion courante</b></p> <p><b>66 – charges financières</b></p> <p><b>67 – charges exceptionnelles</b></p> <p><b>68 – Dotations aux amortissements</b></p>		<p><b>70 – Ventes de produits, prestations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marchandises</li> <li>- Prestations de services</li> <li>- Autres (à préciser)</li> </ul> <p><b>74 – Subventions d'exploitations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Union Européenne</li> <li>- Etat (services à préciser)</li> <li>- Région</li> <li>- Département du Gers</li> <li>- Communes et intercommunalités</li> <li>- Autres</li> <li>- Partenaires privés</li> </ul> <p><b>75 – Autres produits de gestion courante</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cotisations</li> <li>- Autres</li> </ul> <p><b>76 - Produits financiers</b></p> <p><b>77 – Produits exceptionnels</b></p> <p><b>78 – Reprises sur Amortissements et provisions</b></p>		<p><b>60 – Achats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes, prestations</li> <li>- Fournitures administratives</li> <li>- Eau, gaz, électricité,</li> <li>- Entretien, petit équipement</li> </ul> <p><b>61 – Services extérieurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Location mobilière et immobilière</li> <li>- Entretien et réparations</li> <li>- Assurances</li> <li>- Documentation, divers</li> </ul> <p><b>62 – Autres services extérieurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunération intermédiaires, honoraires</li> <li>- Déplacements, missions, réceptions</li> <li>- Frais postaux, téléphones</li> </ul> <p><b>63 – Impôts et taxes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taxes sur les salaires</li> <li>- Autres impôts et taxes</li> </ul> <p><b>64 – Frais de personnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunérations</li> <li>- Charges sociales</li> <li>- Autres charges</li> </ul> <p><b>65 – Autres charges de gestion courante</b></p> <p><b>66 – charges financières</b></p> <p><b>67 – charges exceptionnelles</b></p> <p><b>68 – Dotations aux amortissements</b></p>		<p><b>70 – Ventes de produits, prestations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marchandises</li> <li>- Prestations de services</li> <li>- Autres (à préciser)</li> </ul> <p><b>74 – Subventions d'exploitations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Union Européenne</li> <li>- Etat (services à préciser)</li> <li>- Région</li> <li>- Département du Gers</li> <li>- Communes et intercommunalités</li> <li>- Autres</li> <li>- Partenaires privés</li> </ul> <p><b>75 – Autres produits de gestion courante</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cotisations</li> <li>- Autres</li> </ul> <p><b>76 - Produits financiers</b></p> <p><b>77 – Produits exceptionnels</b></p> <p><b>78 – Reprises sur Amortissement provisions</b></p>	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

**Les documents budgétaires doivent impérativement être signés et certifiés conformes par le Président et le Trésorier**

Le Président (nom prénom), ..... Signature

Le Trésorier (nom prénom), ..... Signature

## ENGAGEMENT

Je soussigné(e) .....

Représentant(e) légal(e) du : .....

- certifie que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants),

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier,

- m'engage à justifier de l'emploi des fonds accordés par l'envoi dans les six mois suivant la fin de l'exercice du compte de résultat et du bilan de l'association,

- m'engage à tenir à la disposition des agents habilités par le Département du Gers les livres et pièces comptables,

- m'engage à faire état du soutien financier du Département du Gers dans le cadre des opérations de communication,

- demande une subvention d'un montant de ..... €

Fait à ..... le .....

Signature

Le(s) Président(s),

### **Dossier à retourner à :**

**Département du Gers**

**Direction des Dynamiques Associatives, Culturelles et Participation Citoyenne**

**Service Sport et Jeunesse**

**81, route de Pessan - BP 20589**

**32022 AUCH CEDEX 9**

### **Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :**

Service Sport et Jeunesse

☎ 05 62 67 41 62 - Mail : [sports@gers.fr](mailto:sports@gers.fr)

## ANNEXE 1 :

Pour bénéficier d'une subvention, **vous devez disposer** d'un numéro SIRET : *si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite.*

### PIECES A JOINDRE AU DOSSIER IMPERATIVEMENT

1. Les statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire (pour une première demande ou en cas de modification).
2. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement (composition du bureau, du conseil d'administration, ...).
3. Le budget prévisionnel de l'exercice auquel se rapporte la demande de subvention (**ce document doit être présenté en équilibre RECETTES = DEPENSES**). **Ce document doit faire apparaître le montant de la subvention demandé auprès du Département.**
4. Le rapport d'activité du dernier exercice clos approuvé.
5. Le compte de résultat approuvé du dernier exercice clos (et le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont un).
6. La liste des clubs affiliés à votre comité précisant la répartition des licences jeunes et adultes par association ainsi que leurs coordonnées (nom du Président, adresse du club, adresse mail, téléphone, site Internet).
7. Un relevé d'identité bancaire.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ETRE EXAMINE**

## MANIFESTATIONS SPORTIVES & DEVELOPPEMENT DURABLE

*La protection de l'environnement doit être une préoccupation quotidienne. Conscients des enjeux, notre Département souhaite sensibiliser les associations sportives aux comportements durables.*

*C'est en effet, sur des sites destinés à accueillir de multiples évènements et des centaines de participants que la sensibilisation et les comportements de base doivent être mis en œuvre. En cliquant sur le lien suivant, vous trouverez les fiches-actions-conseils qui vous permettront d'adopter des comportements éco-responsables dans le quotidien de votre association sportive :*

[Site officiel du Conseil Départemental du Gers en Gascogne](#)

## ANNEXE 2

L'association s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec la politique de communication du Département du Gers, le programme d'actions suivant :

Tout concours financier du Département du Gers devra être mentionné par l'association au moyen de supports de communication, quel que soit le montant de la subvention.

L'association s'engage à publier l'annonce du présent partenariat dans une prochaine lettre d'information et/ou dans un communiqué.

L'association s'engage à apposer, sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo du Département du Gers, conforme à sa charte graphique, téléchargeable sur le site [www.gers.fr](http://www.gers.fr). Si elle en dispose, l'association doit également faire figurer sur son site Internet, en bonne place, le logo du Département du Gers et un lien vers le site [www.gers.fr](http://www.gers.fr).

L'association s'engage à faire état du soutien du Département du Gers dans toutes publications ou sur tout support de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires, en relation avec la subvention. Elle s'engage également à développer la communication de ses projets en étroite concertation avec le Département du Gers pour tout événement presse et opération ponctuelle.

L'association s'engage, avant la publication de ses différents supports de communication, à faire valider par le Département du Gers tous ceux qui le concernent.

L'association s'engage à fournir au Département du Gers tout document prouvant l'utilisation de son soutien financier (documents de communication, bilan du projet ou de l'opération menée, rapport d'activité de l'exercice concerné...) dans les 12 mois suivant le versement des fonds.

L'association transmettra au Département du Gers le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.

En cas de non-respect de ces clauses, l'association encourt le risque d'un rappel du Département du Gers. En cas de non-rectification par l'association, le Département du Gers se réserve le droit de ne pas renouveler son partenariat avec l'association.

